

Engagement des familles

L'inscription de votre enfant vous engage :

- à avoir pris connaissance et **accepter sans restriction aucune** le fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- à nous prévenir **par écrit** de tout changement concernant les informations portées sur cette fiche (N° de téléphone, adresse, horaires de départ, personnes habilitées à venir chercher votre enfant, etc...).
- L'inscription annuelle de votre enfant à notre Accueil de loisirs ne lui réserve pas systématiquement une place aux activités. **Pour chaque mercredi et période de vacances**, il vous appartient, en tant que responsable légal, de l'inscrire lors des permanences d'inscriptions *, le rendant ainsi prioritaire, et de nous retourner obligatoirement la fiche de présences pour chaque période.

* **Les dates de permanences d'inscription et les programmes** sont régulièrement actualisés et disponibles dans les locaux et sur le site internet du CPB (www.cerclepaulbert.asso.fr). Ils ne vous seront envoyés ni par courrier ni par mail.

Les coûts d'adhésion, forfaits, journées, sorties, **sont à régler à l'inscription.**

Suite à ces inscriptions, en cas de modification ou désistement, vous vous engagez à prévenir **par écrit** l'accueil de loisirs, au moins 24h à l'avance, sous peine de facturation. Les activités nécessitant une réservation auprès d'un prestataire extérieur ne pourront vous être remboursées. Pour toute absence pour raison médicale, un justificatif médical sera demandé.

Les informations importantes ponctuelles vous seront communiquées par mail. Les informations générales restent à consulter sur le site internet : www.cerclepaulbert.asso.fr

Vous bénéficiez d'un tarif adapté à votre Quotient Familial. Tout changement concernant votre situation CAF doit nous être signalé afin de réajuster votre tarif dans l'année, exceptés les Forfaits Annuels.

à ne pas fournir de goûter à votre enfant, celui-ci étant fourni par le CPB aux enfants de l'ALSH Enfance.

à venir chercher votre enfant à la fin des activités en soirée.

L'équipe d'animation décline toute responsabilité au cas où le responsable légal ne vient pas chercher son enfant. Les animateurs ne reconduiront pas les jeunes à domicile.

à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs, afin de ne pas perturber le fonctionnement. Tout retard à la fermeture de l'accueil de loisirs, sera facturé **3 € / enfant**.

ENFANCE - Mercredis Pôle SAVARY

8h30 - 10h : accueil des enfants
10h : activités
12h - 13h30 : repas possible sur place
13h30 - 14h : accueil des enfants
17h - 18h30 : départ échelonné des enfants

ENFANCE - Mercredis Pôle LANDREL

12h - 13h30 : repas possible sur place
13h30 - 14h : accueil des enfants
17h - 18h30 : départ échelonné des enfants

ENFANCE - Vacances scolaires Pôles SAVARY et LANDREL

8h30 - 10h : accueil des enfants
10h : activités
12h - 13h30 : repas possible sur place
13h30 - 14h : accueil des enfants
17h - 18h30 : départ échelonné des enfants

PASSERELLE - Mercredis

13h30 - 13h45 : pédibus Landrel vers Savary
(métro carte Korrigo obligatoire A/R)
13h45 : accueil des jeunes à Savary
17h30 : fin de l'accueil
17h30 - 17h45 : retour du pédibus vers Landrel

PASSERELLE - Vacances scolaires

Stages multi-activités de 3 à 5 jours consécutifs.
9h30 - 9h45 : accueil des jeunes à Savary
12h30 - 14h : repas sur place
17h30 : fin de l'accueil
17h30 - 17h45 : retour du pédibus vers Landrel

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens appartenant à l'adhérent.

Signature du responsable légal :

- la mère Nom - Prénom :
- le père Nom - Prénom :
- autre Nom - Prénom :

Date :/...../..... Signature :



Fiche de renseignements Autorisation parentale

SAISON 2021 / 2022

Cadre réservé au CPB

Tranche QF : (à l'inscr°)
Tranche QF : (en cours d'année)
 Adhés° réglée / Cotisat° réglée
 Forfait annuel Mercredi
 Forfait annuel Vacances
Régulé le par.....
Autorisation accès CAF oui non

Renseignements concernant l'enfant inscrit

Nom : Prénom :
Sexe : M F Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance.....
Situation de handicap : Votre enfant est-il bénéficiaire de l'AAEH ou d'un PAI lié au handicap ? Oui Non
Adresse + N° apt (obligatoire) :
Code postal : Ville :
Ecole fréquentée : Classe :
Autres activités au Cercle Paul Bert : Quotient familial :
Régime : CAF MSA AUTRES N° d'allocataire auquel est rattaché l'enfant :
Nom de l'allocataire si différent de l'enfant :

Renseignements concernant les responsables légaux

père mère autre :
M. / Mme :
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :
.....
☎ (dom.) : ☎ (pro.) :
☎ (portable) :
Email (en majuscules) :
Les informations importantes ponctuelles vous seront communiquées par mail.
 père mère autre :
M. / Mme :
Adresse (si différente de celle de l'enfant) :
.....
☎ (dom.) : ☎ (pro.) :
☎ (portable) :
Email (en majuscules) :

Autre personne à contacter en cas d'URGENCE :

Nom :
Prénom :
☎ :
Lien de parenté :

J'autorise le directeur de l'Accueil de Loisirs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence. En cas d'accident grave, l'équipe d'animation a pour consigne de prévenir immédiatement les pompiers et d'avertir les parents ou les personnes indiquées. En cas d'accident bénin, les parents ou les personnes indiquées sont consultées pour prendre les décisions utiles au bien-être de l'enfant.

Tournez la page S.V.P

Cadre réservé à l'équipe du CPB

Activités pratiquées au CPB :
ALSH :
 Mercredi matin Accueil exceptionnel
 Mercredi après-midi Samedi
 Mercredi journée Pédibus midi Maternelle Primaire
Activité(s) Sportive(s)/socioculturelle(s) :
..... /

Accompagnement à la scolarité :
 Lundi Mardi Jeudi
 Pédibus soir
Vacances :
 Automne Été ALSH
 Hiver Été Séjour
 Printemps

Transfert de garde

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs indique que le transfert de garde s'opère par une responsabilité transmise aux animateurs du Cercle Paul Bert Blossne à partir de / jusqu'à (voir horaires indiqués ci-dessous) :

Accueils de loisirs Enfance (4-10 ans)

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> au pôle Landrel, 10 chemin du Landrel à Rennes, | <input type="checkbox"/> les mercredis 12h-18h30 | <input type="checkbox"/> les vacances 8h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> au pôle Savary, 4 rue d'Andorre à Rennes, | <input type="checkbox"/> les mercredis 8h30-18h30 | <input type="checkbox"/> les vacances 8h30-18h30 |

Passerelle (10-12 ans)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> au pôle Landrel, 10 chemin du Landrel à Rennes, | <input type="checkbox"/> les mercredis 13h30
pédibus vers Savary | <input type="checkbox"/> les vacances 9h30
pédibus vers Savary |
| <input type="checkbox"/> au pôle Savary, 4 rue d'Andorre à Rennes, | <input type="checkbox"/> les mercredis 13h45-17h30 | <input type="checkbox"/> les vacances 9h45-17h30 |

Jeunesse (13-17 ans)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> au Forum du Cercle Paul Bert Blossne pôle Landrel, place du Landrel à Rennes | } <input type="checkbox"/> en périodes scolaires et pendant les vacances
sur les heures d'ouverture Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> au pôle Savary, 4 rue d'Andorre à Rennes, | |

Accompagnement à la scolarité (16h30-18h30) :

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> au pôle Savary, 4 rue d'Andorre à Rennes : | <input type="checkbox"/> lundi (CP/CE1/CE2) | <input type="checkbox"/> mardi (CP/CE2/CM) | <input type="checkbox"/> jeudi (CE1/CM) |
| | <input type="checkbox"/> lundi (6è/4è-3è) | <input type="checkbox"/> mardi (5è/4è-3è) | <input type="checkbox"/> jeudi (6è/5è) |
| <input type="checkbox"/> au pôle Landrel, 10 chemin du Landrel à Rennes : | <input type="checkbox"/> mardi (CM) | <input type="checkbox"/> jeudi (CM) | |

- Pédibus Maternelle Primaire : mercredi midi lundi soir mardi soir jeudi soir

Je soussigné(e) Mme – M. déclare avoir pris connaissance de ce règlement et certifie être informé(e) que la signature de ce document m'engage à prévenir l'Accueil de Loisirs du Cercle Paul Bert en cas d'absence de mon enfant ou d'un départ anticipé.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « bon pour accord » :

Autorisations de droit à l'image

Autorise, sans réserve ni restriction aucune, l'association Cercle Paul Bert, Amicale laïque de Rennes affiliée à la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, N° SIRET : 777 746 702 000 11, APE : 9312Z, Licences 1-2-3 en cours de renouvellement, dont le siège social est situé au 30 bis Rue de Paris, BP 60401, 35704 Rennes cedex 7, à reproduire et à diffuser toutes images de mon enfant photographiées et/ou filmées pour une communication au public sur tous supports, y compris par voie d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.

En conséquence, je cède à l'association Cercle Paul Bert, tous droits d'adaptation, de représentation et de reproduction se rapportant à l'utilisation de son image, de sa voix et de son nom, de façon dissociée ou non, dans le cadre de la réalisation de photographies et/ou de vidéos destinées à être diffusées dans un cadre non commercial, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels mon enfant pourrait apparaître.

Je reconnais donner à l'association la présente autorisation et accorder la cession des droits ci-dessus exposés, à titre gracieux.

N'autorise pas à reproduire ou diffuser toutes images de mon enfant.

Assurance responsabilité civile de l'enfant

Je soussigné(e) reconnais avoir intérêt à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile individuelle pour mon enfant.

Prestations familiales (à remplir obligatoirement)

Merci de joindre un justificatif récent de la CAF (ou MSA) indiquant vote quotient familial et vos aides vacances (séjours) ou d'autoriser la secrétaire à accéder à votre dossier CAF, grâce à un accès sécurisé professionnel et restreint (nom, prénom, composition de la famille, quotient familial, droits VACAF).

En cas de non justificatif ou d'autorisation, nous serons dans l'obligation d'appliquer la tarification la plus élevée.

Document transmis : Oui Non

Nous autorisez-vous l'accès aux services de la CAF (pour obtenir votre Quotient familial et ou vos droits vacances) ? Oui Non

Fait à Le

Signature : « bon pour accord »

Autorisation parentale

Je soussigné(e), en tant que mère, père, tuteur légal, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Fait à Le

Signature :

Autorisations de prise en charge à l'arrivée et à la sortie de l'Accueil de loisirs

Accueils de loisirs : Enfance 4-10 ans / Passerelle 10-12 ans

J'autorise mon enfant à arriver seul et/ou à partir seul de l'Accueil de Loisirs ou du lieu de l'activité. Je déclare ainsi que mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'accueil de loisirs en dehors des heures indiquées :

→ arriver seul

le matin àh..... (8h30<10h)

le midi à partir deh..... (12h<12h30)

l'après-midi àh..... (13h30<14h)

→ partir seul

le midi àh..... (12h<12h30) (ALSH Enfance)

le soir à partir deh..... (17h<18h30)

Je n'autorise pas mon enfant à arriver et/ou à partir seul et je le prends en charge à la sortie de l'Accueil de loisirs. Si les tuteurs légaux ne peuvent se déplacer ou en cas d'urgence, j'autorise les personnes ci-dessous à prendre en charge mon enfant :

Nom – prénom Lien de parenté : ☎ :

Nom – prénom Lien de parenté : ☎ :

En cas d'exception à cette autorisation légale, je m'engage à donner par écrit les nouvelles modalités de prise en charge.

Activité en dehors de l'Accueil de Loisirs : le mercredi, mon enfant pratique :

Fait à le

Signature précédée de la mention « bon pour accord » :